

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**Séance du **22 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le samedi 22 avril à 16 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents : - Jean COLONNA - Chantal FRATACCI
- Josette GRAZIANI - Jean-Marc MANUEL
- Joseph NASICA - Pierre NASICA
- Sébastien ROLLES

Absents : néant

Madame Chantal FRATACCI a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

17 avril 2023

Date de publication :

22 avril 2023**OBJET**

Validation du projet de mise en place de l'adressage communal

Le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la mise en place de l'adressage doivent se poursuivre à la suite de la délibération N° 04-11-2022-1 du 04 novembre 2022 qui a fixé le nom des voies et places en langue Corse selon les dénominations ancestrales ainsi que les numérotations.

Il est maintenant possible de procéder à la réalisation et à la pose des plaques de rues et des numérotations des habitations.

Le Maire rappelle que ces travaux d'adressage sont nécessaires afin de permettre le déploiement de la fibre pour la fin de l'année 2023, C'est un élément essentiel pour l'aménagement du territoire.

Le Maire rappelle que la partie administrative de cet adressage a été permise grâce aux outils mis à disposition gratuitement par le gouvernement et qu'il a été possible de réaliser, sans aucun coût ces premiers travaux.

La seconde partie du projet, objet de cette délibération, concerne la pose de la signalétique et l'information de l'ensemble des administrés.

Concernant la pose, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises : ils sont présentés aux membres du conseil municipal qui, compte tenu de l'aspect et la qualité des différentes propositions, choisit de valider le devis de l'entreprise A CERAMIVA DI PIGNA – 20220 PIGNA, pour un montant 7 060 € HT. Cette entreprise locale effectue une fabrication artisanale des noms et numéros de plaques, et se charge de la pose en garantissant aussi un service après-vente en cas de soucis consécutif à la pose. De plus, la signalétique proposée s'inscrit totalement dans la Mise en valeur du patrimoine du Village.

Le conseil décide à l'unanimité d'engager ces travaux et de solliciter les services de la Collectivité de Corse au titre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de protection du Massif Corse (SADPMC).

Le plan de financement serait le suivant :

- **Subvention** de la Collectivité de Corse, pour un montant de **5648 € HT** correspondant à 80 % du projet global HT.
- Financement à la charge de la Commune : **1412 €**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Exécutoire à la date de dépôt ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/04/2023

Reçu en préfecture le 22/04/2023

Publié le

ID : 02B-212002489-20230422-220420231-DE

Le Maire, Pierre
NASICA

